

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Loi *EnR* : mesures relatives à l'urbanisme, l'environnement et la propriété
Urbanisme / Construction. Dérogation de hauteur et mise à jour du bonus de constructibilité
Immobilier. Action en indemnisation d'un trouble de jouissance par le locataire à l'encontre de la société bailleuse
- 8 ENTREPRISE**
Sociétés et autres groupements. Loi *DDADUE 3* : mesures intéressant les sociétés et les entreprises agricoles
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Le garde des Sceaux n'entend pas rendre obligatoire la dématérialisation dans le cadre des successions
- 11 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la prorogation de la réduction d'impôt *Madelin*
- 12 RURAL**
Baux ruraux. Prescription du délai imparti au preneur sortant pour la demande d'indemnisation des améliorations apportées au fonds
- 13 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Le notaire doit attirer l'attention des acquéreurs sur le risque de perte des avantages fiscaux

À LA Une

SAS : annulation des délibérations prises en violation des statuts

Par un important arrêt du 15 mars 2023, la Cour de cassation opère un revirement de sa jurisprudence s'agissant de l'annulation des délibérations des SAS.

En effet, elle considérait auparavant qu'elles n'étaient annulables qu'en cas de violation d'une disposition impérative du livre II du Code de commerce ou des lois qui régissent les contrats.

Désormais, elle décide que tout intéressé peut poursuivre la nullité des délibérations prises en violation des statuts si la violation est de nature à influencer sur le processus de décision.

> **LIRE P. 1**